Défense

Direction Générale Ressources Matérielles
Division CIS & Infra
Section Infrastructure

Date: Voir signature
DocID: 25-00028281
Page(s): 2
Arch: H05
Ligne d'archive 707

bcaa.obstacles@mobilit.fgov.be

Thomas.Moreau@storm.be

OBJET : Yvoir – Projet d'implantation d'un parc de 5 éoliennes (176.5 et 168.5m)

Références :
1. Votre courriel (IP) du 27 janvier 2025
2. Notre dossier 3D/4625-3
3. Votre dossier WT3696
4. Circulaire GDF-03 du 12 juin 2006 – Directives concernant le balisage d'obstacles pour l'aviation

Cet avis est valable pour une durée de 2 ans pour autant que les critères actuels ne changent pas.

Madame,

Par la présente, nous revenons à votre demande du 27 janvier 2025 pour les éoliennes :

	X	Y	H
WT1	189556.0	111097.0	176.5
WT2	189081.0	110526.0	176.5
WT3Bis	189597.0	110700.0	176.5
WT4Bis	190014.0	110770.0	168.5
WT5	189850.0	110254.0	168.5

Le projet se situe aux alentours d'une base aérienne militaire. La hauteur demandée à la position précisée est autorisée.

Les hauteurs maximales autorisables à l'emplacement du projet sont de :

OB WT1	187m	OB WT4Bis	168,5m
OB WT2	183m	OB WT5	168,5m
OB WT3Bis	179m		

Le balisage d'un projet situé dans une zone de catégorie C dépend de si sa hauteur totale est plus grande ou égale à 25m pour ce qui concerne le balisage de nuit et 57m pour ce qui concerne le balisage de jour. Ce balisage doit être conforme aux normes décrites dans la CIR GDF 03 du SPF Mobilité et Transports.

De plus, les paratonnerres éventuels et les obstacles temporaires comme des grues de chantier sont soumis à la hauteur maximale et à l'exigence de balisage.

Copie : Comopsair A3

Correspondante : Mercedes ROMERO
Assistante administrative
Tel : 02/44.16.356
E-mail: mrci-geomatic3d@mil.be

DGMR - Division CIS & Infra
Section Infrastructure
Bureau Expertise Domaniale
Quartier Reine Elisabeth
Rue d'Evere, 1 – Boite 28
1140 BRUXELLES

Après délivrance du permis de bâtir, il y aura lieu de prévenir nos services, par écrit à l'adresse complète ci-dessous, au plus tard 30 jours ouvrables avant le début des travaux, afin de nous permettre d'avertir le personnel navigant concerné. Tout courrier qui nous sera adressé, devra mentionner le numéro 3D/4625-3, la position exacte des éoliennes en coordonnées Lambert 72 ainsi que leur hauteur totale. De plus, le demandeur est prié de notifier toute information utile (placement de grues, …) à temps via l'adresse électronique suivante : aim@mil.be.

Dans le même esprit, nous vous prions de nous avertir de leur démantèlement ultérieur.

La Défense émet un <u>avis positif sous conditions</u> : les conditions mentionnées ci-dessus sont à respecter.

Le présent avis vous est transmis sans aucune reconnaissance préjudiciable et sous réserve de tous les droits de l'Etat belge.

En particulier, il ne peut être tiré aucun droit du présent avis et l'Etat belge se réserve le droit de modifier sa position dans le cours futur de ce dossier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Le Chef de la Section Infrastructure
Par délégation

Herstelbare handtekening

X

Ondertekend door: Christophe Leroy (Signature)

Christophe LEROY, ir
Capitaine de frégate Ingénieur du Matériel Militaire
Chef de Bureau Expertise Domaniale